

Pour en finir avec les égoïsmes territoriaux !

Lettre ouverte au préfet de l'Aisne et aux élus du pays chaunois

Le préfet de l'Aisne a proposé le 24 mai dernier, son projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Nous ne pouvons que féliciter le préfet de l'Aisne d'avoir eu le courage de rattacher un certain nombre de communes **volontaires** à la Communauté de Communes Chauny Tergnier (CCCT). C'est ainsi respecter la décision des exécutifs locaux, et c'est surtout, comme la loi du 16/12/2010 l'indique (article 35), convenir que ces communes ont un bassin de vie, une zone d'attraction, qui les dirigent irrémédiablement vers le territoire de Chauny-Tergnier.

Toutefois, le président de la CCCT, M. Desallangre, s'émeut depuis de cette situation dans la presse, et dans des courriers adressés au préfet et aux élus. Il souhaite que la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) modifie le projet du préfet avec une majorité des 2/3 pour diriger l'essentiel des communes vers la Communauté de Communes du Val de l'Ailette. Dans ses écrits, le député Desallangre parle « *aires d'influence ... partition territoriale ... équilibre ...* ». Il s'agit de paroles d'une ère révolue, celles de Yalta, celles des conflits, celles du mur de la honte à Berlin, celles du partage du monde entre gens de bonne compagnie.

N'accepte-t-on pas le principe des peuples à disposer d'eux-mêmes au sein du pays Chaunois ?

Les principaux arguments pour refuser l'entrée des communes volontaires vers la CCCT : le refus des communes de les rejoindre à une époque révolue, la ruralité (étonnant mépris à l'égard des communes rurales déjà membres de la CCCT), la différence de richesse, l'absence de réflexion ... Passons sur le mépris ressenti ; il faut avoir l'intelligence de passer au-delà pour construire l'avenir.

Mais surtout, n'est-ce pas une triste vision du territoire. Est-ce cela que l'on attend de nos élus ? De vivre dans le passé, de ruminer des rancunes à l'image des revanchards qui ont conduit la France dans les guerres mondiales, d'obérer l'avenir au titre des affronts du passé. Ne cherche-t-on pas au contraire des élus qui construisent, qui proposent, qui ont une vision d'avenir ? N'est-ce pas d'une telle volonté que notre territoire a besoin pour **redresser la tête et faire face aux enjeux de demain ?**

Quittes à amender le projet, à proposer une alternative constructive au schéma du préfet, les trois communautés de communes alentour doivent au contraire rechercher le bien commun, faire fi de leurs intérêts égoïstes, construire plutôt que détruire. Si ces structures voulaient bâtir un futur avec un volonté de conquérant, et se projeter, non pas à 5 ans, mais à 20 ou 30 ans, pour ceux qui vont nous succéder, ils décideraient de construire un grand territoire, une grande intercommunalité, basée sur le périmètre du Pays Chaunois.

A quoi cela sert-il de soi-disant travailler au sein de structures comme le Pays Chaunois, et de refuser une vraie coopération quand l'opportunité apparaît ?

Certes les egos vont en prendre un coup ; moins de structures, c'est moins de présidents et de vice-présidents, moins de titres ronflants.

Moins de structures, c'est moins d'indemnités d'élus, et moins de charges financières pour nos concitoyens.

En définitive, nous ne demandons qu'une chose à nos collègues élus, c'est de respecter les populations, leurs électeurs pour certains, de n'ostraciser personne, et surtout de faire un choix qui conduise à **l'addition des compétences et non à la division** et aux clivages des territoires.

La prochaine réunion de la commission départementale de coopération intercommunale sera pour eux l'opportunité de réformer le projet du préfet. Qu'ils y aillent en n'oubliant pas qu'idéalement, ils ont été élus uniquement pour porter les aspirations de leurs concitoyens, pour construire l'avenir de leurs petits-enfants, et le devenir d'un territoire auquel nous tenons tous. Construire, c'est anticiper, et surtout, c'est OSER.

Lettre signée par les élus des conseils municipaux suivants :

- **Besmé : Evelyne Bouillon, maire**
- **Bourguignon sous coucy : Alexandre Purnelle, conseiller municipal – suppléant au Pays Chaunois**
- **Pierremande : François Martin, maire, et Alban Delforge, 1er adjoint**